

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE TAISNIERES EN THIERACHE

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil municipal

Séance du 28 Avril 2014

Date de la convocation : 22 Avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

Le vingt-huit Avril deux mille quatorze, à 19h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 22 Avril 2014 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

- Vote du Budget primitif
- Subventions 2014 2014 – 15
- Logement au- dessus de la mairie 2014 - 16

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, RENARD F, MARTINS MI, VERLOO E,

Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP,

Absents : LAVIGNE R , DESENFANT C (excusés)

Mme DESENFANT donne pouvoir à Mr CONNART C

Mr LAVIGNE donne pouvoir à Mr LIESSE C

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr LIESSE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vote du Budget :

Le Budget est voté, à l'unanimité par le Conseil Municipal après proposition, soit

* 278 153 00 € en Fonctionnement

* 167 057 00 € en Investissement

- Subventions 2014

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

RECHERCHE CANCER	50.00 €
ASSOCIATION SOINS PALLIATIFS	50.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	234.00 €
ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES	50.00 €

SECOURS CATHOLIQUE	80.00 €
A.D.O.T. D'ON D'ORGANE	50.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	55.00 €
INSTITUT PASTEUR	50.00 €
ASSOCIATION LES BOURLINGUEUX	1000.00 €
SCTE CHASSE ACCA TAISNIERES	280.00 €
TAISNIERES GYM	350.00 €
SOCIETE PECHE TAISNIERES	280.00 €
ACPG/CATM	280.00 €
FANFARE MUNICIPALE	4480.00 €

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 compte 65748 du budget de la commune.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

- Location du logement communal au- dessus de la mairie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le logement situé au-dessus de la mairie est remis en état, il y a lieu de procéder à une nouvelle location.

Le Conseil après en avoir délibéré

- Accepte Madame Murielle SUIN comme locataire à partir du 01/06/2014
- fixe le montant du loyer mensuel à 500€ révisable annuellement, le premier du mois de juin suivant l'indice de référence de l'Insee
- Fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour traiter avec la locataire et signer toutes les pièces relatives à cette location.

La Clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2014

Article R 2121-9 du CGCT : chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

- Vote du Budget primitif

- Subventions 2014

2014 – 15

- Logement au- dessus de la mairie

2014 - 16